



P.15 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Le projet de territoire : véritable feuille de route pour préparer l'avenir

P.08 **ILS FONT L'AGGLO**
Une marque au service de
l'attractivité d'un territoire
et d'une communauté

P.10 **ILS FONT L'AGGLO**
Permis de louer : une
politique intercommunale
d'amélioration de l'habitat

P.20 **À DÉCOUVRIR**
Évolution
des consignes
de tri



Notre Agglomération est plus que jamais aux avant-postes de la relance. Cette formule ne résume pas à elle seule l'année écoulée et le formidable engagement de notre intercommunalité pour affronter simultanément une crise sanitaire sans précédent et ses conséquences sur l'économie et sur la cohésion sociale.

Cette mobilisation a permis, ces dernières semaines, de concrétiser des projets d'envergure en matière de santé. La livraison du nouvel EHPAD à Bar-le-Duc, un investissement de 13 millions d'euros. Avec une capacité d'accueil de 141 résidents, le nouvel EHPAD est doté d'une unité de 18 places pour les personnes handicapées vieillissantes, d'une unité Alzheimer de 28 lits et de 95 lits classiques pour les personnes âgées dépendantes, ainsi

que d'une salle d'activité dernier cri. C'est également le cas de la maison de santé de Ligny-en-Barrois, un investissement de plus de 2 millions d'euros de l'Agglomération. Il s'agit là d'un équipement de qualité qui correspond aux besoins de nos professionnels de santé et des habitants du territoire. D'autres projets de construction de maisons de santé sont travaillés en ce moment avec les professionnels de santé du territoire.

Sur le plan économique, l'Agglomération est aux avant-postes de la relance. Plusieurs constructions sont en cours sur la zone de la Grande Terre : *GEDIMAT*, *BUT* et *LITRIMARCHÉ*. Ce soutien à l'économie du territoire se réalise au travers des aides aux TPE-PME. En 2021, l'Agglomération a apporté plus de 55 000 € d'aides directes aux artisans, TPE ou PME locales. À ceci il faut ajouter

plus de 75 000 € d'aides auprès des entreprises et commerçants locaux au travers du dispositif FISAC.

Oui, notre territoire bouge, se dynamise. Soutenir l'investissement sur le territoire passe aussi par le soutien de l'Agglomération aux projets communaux (près de 180 000 € sur l'année 2021), en matière d'eau ou d'assainissement. Être aux avant-postes sur le plan économique, c'est aussi porter la requalification de la friche SODETAL, un site exceptionnel tant en matière de surface (55 000 m² de bâtiment), que de l'activité industrielle qu'il abritait, ce qui fait de ce site industriel et de l'enjeu de sa requalification, un défi ambitieux.

Martine Joly,
Présidente
de la Communauté
d'Agglomération
Meuse Grand Sud

SOMMAIRE

P.4



L'AGGLO ET VOUS
Sur les réseaux

P.6



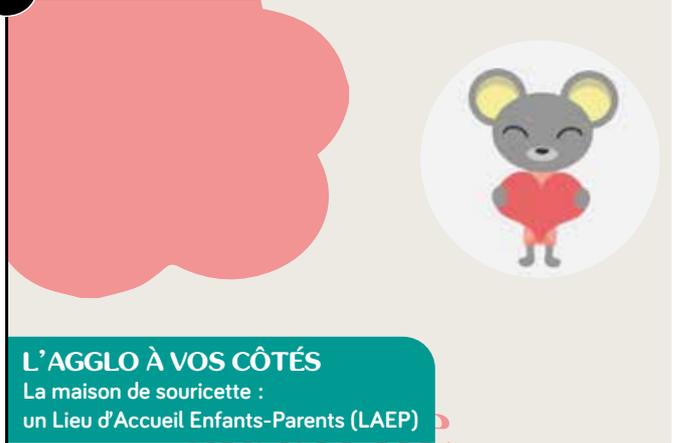
PORTRAIT DE COMMUNE
La commune de Chardogne

P.11



ILS FONT L'AGGLO
Permis de louer : une politique intercommunale d'amélioration de l'habitat

P.14



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
La maison de souricette : un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

P.15



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Le projet de territoire : véritable feuille de route pour préparer l'avenir

P.18



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Le CIM : un conservatoire ouvert à tous

Mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC. **DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Martine JOLY - Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS** : Service communication (S. TURAN - communication@meusegrandsud.fr) ont collaboré à ce numéro les services communautaires **PHOTOS** : service communication et les services. **CRÉATION GRAPHIQUE** : agencescoopcommunication - 12727 MEP **IMPRESSION** : InterPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN** : 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION** : La Poste.

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur



Sur les réseaux

 **Instagram**
@meusegrandsud



La Barroise

La salle multifonctions « La Barroise » a proposé aux spectateurs en 2021 une programmation variée : Celtic Legends, Gaming Day, Jeff Panacloc, Claudio Capéo, Jarry, Jean-Marie Bigard, Les Frangines, Ayo, Hoshi et Jane Birkin.

Facebook 
@Cim / Conservatoire Intercommunal de Musique



Cim/Conservatoire Intercommunal de Musique

Les concerts par les élèves du Cim, notamment des élèves de la classe d'orgue, et les intermèdes avec les guitaristes à l'église Notre-Dame.

 **Twitter**
@meusegrandsud



La 5^e étape du Tour de France des femmes by Switch partira de Bar-le-Duc le jeudi 28 juillet 2022, pour une arrivée à Saint-Dié, dans les Vosges.

Facebook 
@Musée Barrois



Musée barrois Les Ateliers des Petits Ligier

La fermeture du musée n'entrave en rien la poursuite des événements. Comme à toutes les vacances, l'équipe du musée a accueilli les enfants dans le cadre des « Ateliers des Petits Ligier ». Au programme : atelier photographie, énigmes, étude des armures et classement des objets au musée.



@meusegrandsud
Conservatoire Intercommunal de Musique
 Le Conservatoire Intercommunal de Musique (Meuse Grand Sud) accompagne l'école Camille Claudel sur différents projets musicaux pendant l'année scolaire. Résultat mis en musique, en voix et en sons du poème de Paul Éluard « Liberté ».



Facebook



@Médiathèques Communautaires
Sites de Bar le Duc et Ligny en Barrois



Les racontines

Appréciables par les petits et les parents, la médiathèque Jean Jeukens accueille tout au long de l'année « Les racontines », un temps dédié aux enfants de 3 à 4 ans pour la lecture d'une belle histoire.

Sur le territoire



Le Gaming Day

Le 20 novembre dernier à La Barroise a eu lieu la 4^e édition du Gaming Day - Cet événement a été organisé par les services sociaux de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud en partenariat avec LANA France. Un beau succès pour l'édition 2021, avec 1 500 entrées environ.



La réduction des déchets

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a été sélectionnée par CITEO pour son modèle d'éco-exemplarité. Depuis le 1^{er} novembre 2021, plus besoin de se demander dans quelle poubelle vont les emballages : toutes les briques, emballages en plastique, emballages en métal, pots de yaourt, pots de crème, tubes de dentifrice... se déposent dans le bac ou le sac jaune.

La commune de Chardogne

La commune de Chardogne est située à quelques kilomètres de Bar-le-Duc. Elle compte 300 habitants (2018) et s'étend sur une superficie de 12,82 km².

Côté histoire

En 1285, la première joute du tournoi de Chauvency, racontée par Jacques Bretel, oppose le seigneur Ferri de **Chardogne** et le seigneur de Bazentin. Elle est le théâtre d'opérations lors de la Première Guerre mondiale.

Fin du XIX^e siècle, plusieurs carrières à ciel ouvert permettaient l'extraction de la pierre pour en confectionner des pavés de rue.

Côté patrimoine

Le clocher du village

Le clocher actuel n'existe que depuis 1869 alors que l'église elle-même est beaucoup plus ancienne : la partie la plus vétuste du bâtiment date de 1350 et a fait l'objet de plusieurs rehaussements.

Disposant d'une flèche recouverte en ardoise de plus de 22 mètres de hauteur, le clocher fut endommagé par la tempête de septembre 2015. Les travaux de réhabilitation se sont déroulés sur près de 10 mois pour une réouverture de l'édifice en juillet 2016.

Le lavoir

Le lavoir, situé au cœur du village, date du XIX^e siècle et dispose encore actuellement de deux bassins en eau dont la charpente en bois de chêne témoigne d'un savoir-faire ancestral. Ils permettaient le lavage et le rinçage du linge et plusieurs lavandières ont utilisé ces dispositifs jusqu'en 1985.

Les calvaires

Les croix stationales ou calvaires témoignent de la foi religieuse d'autrefois. Véritables signes distinctifs permettant de se repérer dans le paysage entre l'Argonne et le Barrois, plusieurs calvaires sont situés sur le ban communal dans un axe nord-sud. Le sentier de grande randonnée GR14 emprunte cet itinéraire.

Les ponts du village

Situé sur la voie principale de communication qui mène vers Bar-le-Duc, le pont de Froide Val fut construit en 1780. Avec l'occupation par les troupes russes en 1815, le pont fut très dégradé et dut être reconstruit en 1820. Le pont fut rebâti avec des pierres de taille et des pierres de bloc de Chardogne. Il est composé de deux arcades de huit pieds chacune (le pied est une ancienne mesure de longueur équivalant à 33 cm environ). Traversé par le ruisseau « le nappont », le pont invite à prendre le temps d'admirer ses arches.

Des associations pour une commune dynamique

Essentielles pour animer la vie communale Chardogne compte trois associations :

- Association « Détente et loisirs » ;
- Association de chasse « L'Alouette » ;
- Rencontres bénévoles « Seniors ».



3 ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS



Salle des fêtes



City stade



Terrains de jeux et boulodrome

PORTRAIT DE COMMUNE



Le conseil municipal

Benoît HACQUIN, Maire
Elise ERRARD, 1^{re} Adjointe
Laurent CHRÉTIEN, 2^e Adjoint
Armand GAUTROT, Conseiller municipal
Christophe LECHAUDEL, Conseiller municipal
Christine PERRIN, Conseillère municipale
Béatrice PIERRE, Conseillère municipale
Patricia RIBON, Conseillère municipale
Marie-Christine SISSLER, Conseillère municipale
Michel THUILEUR, Conseiller municipal
Patrice VILMART, Conseiller municipal

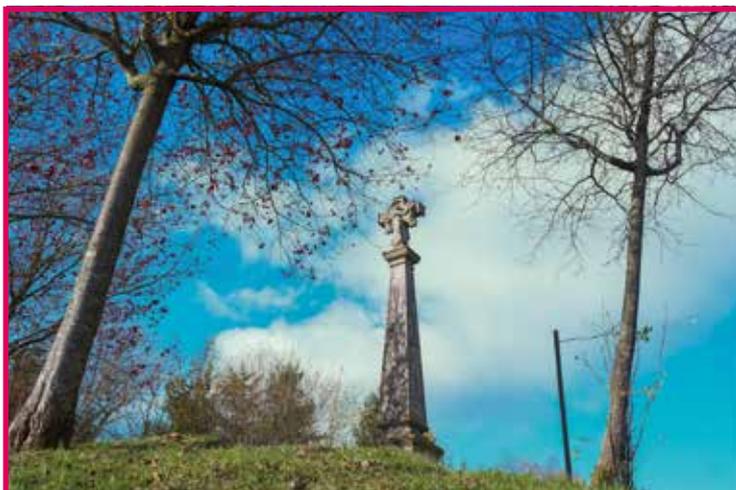
L'AGGLO À VOS CÔTÉS

- Le transport scolaire : 30 élèves ont été transportés en 2020.
- Les aides dans le cadre du dispositif d'aides directes aux PME-TPE : une entreprise a bénéficié d'une aide.
- La culture : 1 enfant de la commune est inscrit au CIM, et 12 personnes sont abonnées à la médiathèque.
- Les déchets : ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre ; et collecte des encombrants sur rendez-vous.

MAIRIE - Infos pratiques



2 rue Haute - 55000 Chardogne
Email : commune-de-chardogne@orange.fr
www.chardogne.fr
Tél. 03 29 78 50 26
Horaires d'ouverture de la mairie :
Mercredi : 18h à 19h30



La carte d'identité de Chardogne

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Altitude : Min. 179 m / Max. 273 m
Superficie : 12,82 km²
Nom des habitants : les Chardognois et les Chardognoises
Démographie : 300 (INSEE - 2018)

Une marque au service de l'attractivité d'un territoire et d'une communauté

La marque « La Meuse ! » a été conçue pour permettre au territoire d'être plus visible en enrichissant et valorisant son image. Derrière cette démarche, la volonté de provoquer une rencontre, celle de ses habitants, les Meusiens, son territoire et ses richesses... avec tous ses publics : visiteurs, touristes, clients, fournisseurs, investisseurs ou encore nouveaux résidents.

Orchestrée par l'agence Meuse Attractivité en étroite collaboration avec la communauté meusienne, la marque « La Meuse ! » est mise à disposition des partenaires du territoire

(entreprises, associations ou organismes publics) souhaitant l'intégrer dans leur communication afin de promouvoir leurs activités, aux niveaux national et international. Elle renforce la fierté d'appartenance, en mobilisant et en fédérant tous ses acteurs autour d'un même axe : la justesse.

Dans le cadre du lancement de cette marque territoriale, Meuse Attractivité propose aux acteurs meusiens qui le souhaitent de scanner un QR code pour s'associer à la démarche en bénéficiant d'un kit de campagne pour valoriser leurs activités. Entrepreneurs ou associations, lancez-vous !



**Vous êtes
commerçant,
artisan,
entrepreneur
et vous travaillez
en Meuse ?**

Le territoire vous offre
votre prochaine publicité
sur les réseaux sociaux !

À l'occasion du lancement
de la nouvelle marque de
territoire « La Meuse ! »,
Meuse Attractivité vous
propose d'afficher haut et fort
votre fierté d'être Meusien en
créant sur-mesure votre visuel
de communication.



Pour candidater, scannez le
QR Code ou rendez-vous sur :
www.lameuse.fr/fr/juste-fier



**CONTACT
MEUSE ATTRACTIVITÉ
CENTRE D'AFFAIRES CŒUR DE MEUSE
ZONE MEUSE TGV
55220 LES TROIS DOMAINES
TÉL. 03 29 45 78 40
CONTACT@LAMEUSE.FR**

Aides aux activités commerciales et artisanales pour les TPE et PME du territoire

Suite à l'élargissement du dispositif d'aides directes aux activités commerciales et artisanales, plusieurs entreprises ont déjà bénéficié du coup de pouce de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.



Boucherie Dupuis (Robert-Espagne)

Montant de l'aide : 1 469 € + 5 000 € (versé)
Projet : création d'un stand au marché couvert de Bar-le-Duc et investissement matériel (vitrines réfrigérées)



DM Couverture (Robert-Espagne)

Montant de l'aide : 5 000 € (versé)
Projet : achat échafaudage



Ô'Naturel (Bar-le-Duc)

Montant de l'aide : 1 172 € + 1 634 € (versé)
Projet : rénovation du salon de coiffure et investissement matériel (bacs, fauteuils...)



Optique du Barrois (Ligny-en-Barrois)

Montant de l'aide : 1 072 € + 4 600 € (en cours)
Projet : rénovation de la zone commerciale et investissement matériel (lecteur/centreur)



Vu de l'Intérieur (Bar-le-Duc)

Montant de l'aide : 1 727 € (voté)
Projet : travaux liés à l'extension de la surface de vente



CONTACT
SERVICE ÉCONOMIE
TÉL. 03 29 70 99 76

Permis de louer : une politique intercommunale d'amélioration de l'habitat

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud poursuit son engagement dans une démarche volontariste d'amélioration du parc de logements pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé avec la mise en œuvre du « permis de louer ».

En quoi consiste le permis de louer ?

Le régime d'autorisation préalable de mise en location vise à garantir la qualité du parc locatif privé dans les centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois. Ce mécanisme de lutte contre l'habitat indigne et dégradé doit permettre de veiller à la salubrité et à la sécurité des logements de centre-ville, tout en assurant une meilleure connaissance des logements mis en location. Il s'agira pour la Communauté d'Agglomération de mieux cibler les actions d'accompagnement des propriétaires dans la rénovation de leur logement.

Quels logements sont concernés ?

Les logements situés au sein du périmètre, faisant l'objet d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Quels logements ne sont pas concernés ?

Ce dispositif d'autorisation préalable ne s'applique ni aux logements mis en location par un organisme de logement social, ni aux logements bénéficiant d'une convention avec l'État (APL ou conventionnement Anah).

AIDES AUX TRAVAUX

Des aides aux travaux à destination des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés sont mises en place dans le cadre de l'OPAH. Le prestataire de suivi-animation, le CMAL SOLIHA, peut accompagner les propriétaires éligibles dans l'élaboration de leurs projets d'amélioration :

CMAL SOLIHA Meuse
98 boulevard de la Rochelle
55000 BAR-LE-DUC
Tél. 03 29 79 23 10
opah@meusegrandsud.fr





Mode d'emploi

Avant la mise en location du logement, le propriétaire concerné par le permis de louer devra déposer un dossier auprès de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud : cette demande peut être réalisée en amont de la libération du logement, lorsque celui-ci est encore occupé.

Après réception de la demande, le service Urbanisme de Meuse Grand Sud délivre un accusé de réception et dispose d'un mois pour apporter une réponse au demandeur. Après instruction, l'autorisation peut être délivrée ou refusée : une demande de pièces complémentaires peut toutefois être adressée si le dossier est incomplet.

ATTENTION : le silence gardé par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud vaut autorisation de mise en location.

Le propriétaire disposera alors d'un délai de deux ans après obtention de l'autorisation pour louer le logement. La demande devra être renouvelée à chaque nouvelle mise en location.



Où déposer sa demande ?

La demande d'autorisation préalable de mise en location est à adresser à Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération par mail à location@meusegrandsud.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Service Urbanisme – Permis de louer
Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud
12 rue Lapique
55000 BAR-LE-DUC

Le dossier doit comporter le formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location (Cerfa n°15652*01 disponible sur https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15652.do) et le diagnostic technique du logement, conformément à l'article L. 635-4 du Code de la construction et de l'habitation.

LES OBJECTIFS

Le permis de louer est instauré par la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les deux centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, dans le cadre d'une intervention globale sur ces deux périmètres. Ce dispositif s'inscrit en complément de l'OPAH de renouvellement urbain, portée en partenariat avec les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.

Les objectifs du régime d'autorisation préalable sont les suivants :

- assurer un logement digne aux locataires et aux propriétaires ;
- lutter contre l'habitat insalubre et dégradé ;
- repérer les éventuelles situations complexes afin d'accompagner les propriétaires ;
- améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire.

Les propriétaires dont le bien nécessiterait une intervention visant à remédier à une situation d'insalubrité ou d'insécurité pourront être accompagnés dans le cadre de l'OPAH.

Informations complémentaires sur :

<https://www.meusegrandsud.fr/les-competences/equilibre-social-de-l-habitat/permis-de-louer.html>





EHPAD « La Sapinière » à Bar-le-Duc : un établissement nouvelle génération pour les résidents

Depuis le 19 octobre dernier, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) « La Sapinière » accueille ses résidents. Un projet de 13,2 € millions d'euros TTC au total, qui doit permettre d'héberger 141 résidents.

Un projet collaboratif

Un projet initié par Meuse Grand Sud, en partenariat avec l'Adapei de la Meuse et la MGEN, et réalisé par le Foyer Rémois et GTM-HALLE (groupe VINCI Construction). Lors de la visite officielle, élus et acteurs du projet ont souligné le caractère remarquable et fonctionnel de cet établissement pour offrir un réel confort dans la prise en charge des résidents. Le « bien-être » a été le mot d'ordre du projet pour offrir un lieu de vie de qualité aux résidents.

Un établissement pour le bien-être des résidents et du personnel

Le nouvel établissement, construit en H, offre aux résidents des locaux adaptés et confortables, en conformité avec les normes et recommandations actuelles. Les 141 chambres de 20 m² sont toutes dotées d'une salle de bains. Le bâtiment offre des espaces communs tels que des salles d'animation, salle à manger...

Il permet d'améliorer à la fois l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées et de mieux répondre à la demande des familles et des agents. Une nouvelle organisation qui doit permettre de sortir de la logique « prise en charge » vers une logique « prise en soin » en améliorant, et surtout en encourageant l'autonomie des résidents par

L'AGGLO À VOS CÔTÉS



des actions de prévention. Mais aussi, en favorisant le lien social à travers l'animation de divers ateliers par des associations.

La nouvelle structure vient remplacer les EHPAD Couchot et Blanpain en service depuis 1970. Construite à la Côte Sainte-Catherine à la Sapinière, l'implantation de l'établissement est un atout pour les résidents mais aussi pour le quartier. Les résidents ont accès à un jardin thérapeutique qui donne sur le jardin public, ce qui va permettre des échanges avec l'extérieur. C'est aussi un atout pour le quartier, notamment avec la trame verte vers les espaces sportifs, la réhabilitation du parcours de santé,

du gymnase et de la voirie. Le quartier devient un pôle plus attractif pour les résidents du secteur.

Financement des travaux

Coût total : 13 200 000 € TTC

Financement :

- Subvention du GIP de la Meuse : 3 282 240 €
- Subvention de la MGEN : 92 000 €
- Subvention de la Communauté d'Agglomération : 1 000 000 €
- Crédits Non Reconductibles (CNR) de l'ARS : 291 025 €
- Subvention CNSA : 1 229 450 €

Le montant net à financer est de : 7 324 240 €



TARIFICATION

En 2021, par mois

Hébergement	1 596,30 €
Dépendance	159,30 €
TOTAL	1 755,60 €

En 2021, par jour

Hébergement	53,21 €
Dépendance	5,31 €
TOTAL	58,52 €

Dans la nouvelle organisation, la facturation mensuelle est faite au nombre réel de jours occupés, donc il n'est plus fixe.

L'EHPAD EN QUELQUES CHIFFRES

- 95 places personnes âgées dépendantes.
- 28 places Alzheimer.
- 18 places personnes handicapées vieillissantes.
- 14 personnes peuvent être accueillis au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

L'EHPAD LA SAPINIÈRE EN RÉSUMÉ

- Une architecture intégrée à l'environnement et optimisée.
- Un jardin et des patios accessibles aux résidents.
- Un bâtiment en H fonctionnel.
- Des déplacements verticaux organisés.
- Des réponses aux enjeux organisationnels.
- Une anticipation de l'évolution.
- Une unité Alzheimer particulièrement adaptée à la problématique.
- Des chambres confortables et lumineuses.

La maison de souricette : un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Jeux, rencontres et échanges dans un cadre convivial, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents favorise un temps de relation privilégié.

L'origine du dispositif

La Maison Verte, association créée en 1979 à Paris par une équipe et avec Françoise Dolto, a pour vocation d'accueillir les enfants de la naissance à 4 ans avec les parents afin de favoriser la sociabilité et de renforcer les liens parentaux.

La maison de souricette...

Dans cette même logique, dans la maison de souricette à Bar-le-Duc, les professionnels accueillent les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un accompagnant avec lequel l'enfant se sent en confiance dans le respect de la confidentialité et

de l'anonymat. C'est un lieu pour passer un moment ensemble, un lieu de rencontre avec d'autres enfants, d'autres adultes, parents et membres de l'équipe d'accueil. Il n'y a pas d'inscription et c'est gratuit, vous pouvez y venir quand vous le souhaitez sans avoir besoin de prévenir.

Il permet aux parents, loin des obligations du quotidien, de faire une pause chaleureuse et bienveillante avec leur(s) enfant(s) pour se ressourcer, prendre le temps de jouer, passer un moment convivial et échanger avec d'autres parents.

Cet espace est un lieu d'écoute, de partage d'expérience où la parole de chacun a une place singulière. Il est possible d'y parler librement de ses inquiétudes. Des accueillant(e)s sont présent(e)s, disponibles et à l'écoute des familles. Grâce à un espace ludique adapté (coins d'nette, poupées, voitures, jeux de construction, de manipulation, de motricité, espace bébé...), l'enfant découvre les règles de vie en collectivité.

Les horaires d'accueil

Les professionnelles de la petite enfance vous accueillent le mardi de 8h30 à 11h30 et le jeudi : de 13h30 à 16h30.



CONTACT
1 ALLÉE DES VOSGES
55000 BAR-LE-DUC
TÉL. 03 29 45 39 01
WWW.MEUSEGRANDSUD.FR

Plus d'infos :



Le projet de territoire : véritable feuille de route pour préparer l'avenir



QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- Aides aux entreprises : beegift, subvention aux TPE-PME (petites et moyennes entreprises)
- Construction de La Barroise
- Construction de l'EHPAD La Sapinière
- Construction de la Maison de Santé de Ligny-en-Barrois
- Déploiement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le projet de territoire

En 2018, La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a initié la réalisation de son projet de territoire afin d'inscrire son action dans des priorités, de moyen terme, partagées avec les acteurs locaux.

L'objectif du projet de territoire est double :

- consolider les actions déjà engagées et orienter l'émergence de nouvelles actions pour assurer un développement territorial harmonieux, équilibré, durable et solidaire ;
- déployer un projet global afin de permettre un arbitrage stratégique au regard des contraintes budgétaires de la collectivité qui nécessiteront de prioriser les moyens financiers, humains et techniques à mobiliser.

Le Conseil de Développement

Pour l'accompagner dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a créé le Conseil de Développement qui représente le tissu socio-économique du territoire afin de partager une vision commune des priorités du territoire et d'enrichir la réflexion portée par les élus.

Le plan d'action

La mise en œuvre du projet de territoire repose sur trois axes stratégiques :

1. une politique dynamique de développement économique, touristique et numérique ;
2. une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré ;
3. une agglomération de partage, d'échange et de dialogue.

Ainsi, 81 actions ont été identifiées en 2018 dont 15 réalisées, 43 engagées et 23 restant à mettre en œuvre.

Présentation de la démarche

Suite au renouvellement de l'exécutif et dans le contexte de crise sanitaire, la Communauté

d'Agglomération Meuse Grand Sud a engagé une démarche d'actualisation du plan d'action du projet de territoire.

Cette démarche a pour objectif d'enrichir le projet et de redéfinir les priorités d'intervention afin de se doter d'un programme pluri-annuel d'investissement.

Méthode et calendrier

De septembre à novembre 2021 s'est déroulée une phase de concertation des conseillers municipaux de l'ensemble des communes de l'Agglomération et du Conseil de Développement sous la forme de quatre ateliers de travail ayant pour but de s'exprimer sur le plan d'action initial, de l'enrichir et de formuler des propositions de priorisation des actions.

L'objectif est d'adopter le Projet de Territoire communautaire et son plan d'action en avril 2022.

Le Campus Connecté de Bar-le-Duc : Du nouveau : formation à distance sur PARCOURSUP

Le Campus Connecté de Bar-le-Duc donne la possibilité aux personnes de poursuivre ou reprendre des études supérieures à distance et aussi d'accéder à des certifications et formations professionnelles.

Parfois, faire des études ou bien reprendre des études reste difficile simplement parce que l'établissement est géographiquement éloigné de chez soi. Le Campus Connecté permet à des personnes de se reconnecter aux études supérieures en offrant un ensemble de service à l'étudiant : un ordinateur et un écran interactif, un accès Internet en wi-fi, un espace de travail collaboratif, un

espace détente et de restauration et un accompagnement individuel et collectif.

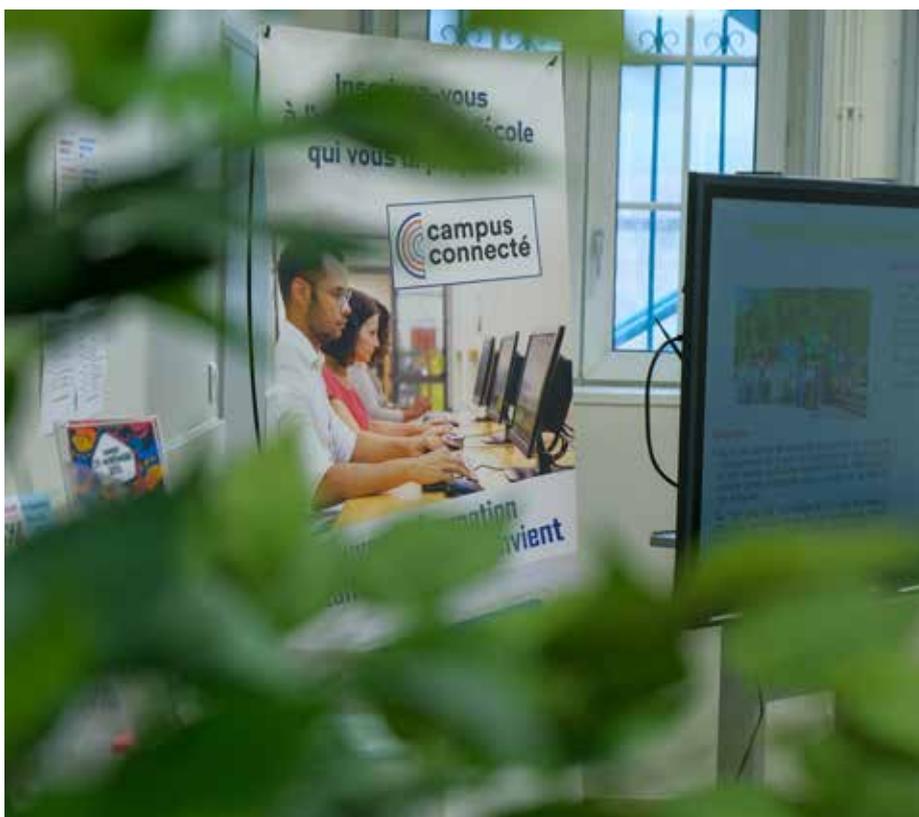
Autre point fort, les étudiants peuvent avoir accès au Fab-Lab du lycée Raymond Poincaré (laboratoire de fabrication où sont présentes des machines-outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets) dans le cadre de leur formation.

En intégrant le dispositif, l'étudiant doit s'engager à signer un « Contrat d'Accueil et d'Accompagnement », à respecter le règlement intérieur et à être effectivement présent 12 heures au minimum par semaine.

L'accompagnement individuel et collectif est un point important du dispositif. Une nouvelle coordinatrice est là pour conseiller les étudiants dans l'approche pédagogique comme dans la méthodologie, elle assure le suivi des étudiants dans leur parcours de formation.

Le Campus Connecté de Bar-le-Duc

Le site se situe au lycée Raymond Poincaré, l'ensemble des formations proposées à distance par les universités ou d'autres organismes de formation peuvent être suivies au Campus Connecté. Attention : il est nécessaire d'être inscrit à la formation dans l'établissement qui la propose avant de s'inscrire au Campus Connecté, le Campus Connecté ne dispense pas de formation. Point important, le diplôme obtenu avec Campus Connecté dispose de la même reconnaissance et de la même qualité que les diplômes obtenus dans un schéma classique, en présentiel. Vous pouvez ensuite rejoindre un cursus traditionnel.



Pour l'année 2021/2022 il y a actuellement six inscrits au Campus Connecté (licence mathématique, licence de langue en anglais, licence en droit, BTS MCO, certification PIX, formation de reconversion professionnelle par Openclassroom avec pôle emploi). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Nouvelle offre de parcours

Du nouveau dans l'offre de parcours à distance : désormais les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre des formations avec Parcoursup.

Comment faire ? Les étudiants de terminale doivent formuler des vœux « à distance » sur Parcoursup s'ils souhaitent suivre une formation à distance au Campus Connecté. Ils ont la possibilité de formuler jusqu'à 10 vœux. L'inscription sur Parcoursup et le choix des vœux sont expliqués et suivis par l'établissement scolaire dans lequel est inscrit l'élève.

Pour les autres (personnes hors circuit scolaire ou qui poursuivent d'autres études), il faut candidater directement à l'établissement



ou à l'organisme qui organise la formation (ex : e-candidat pour les universités, établissements privés de formation en ligne, établissements de formation professionnelle, pôle-emploi...).

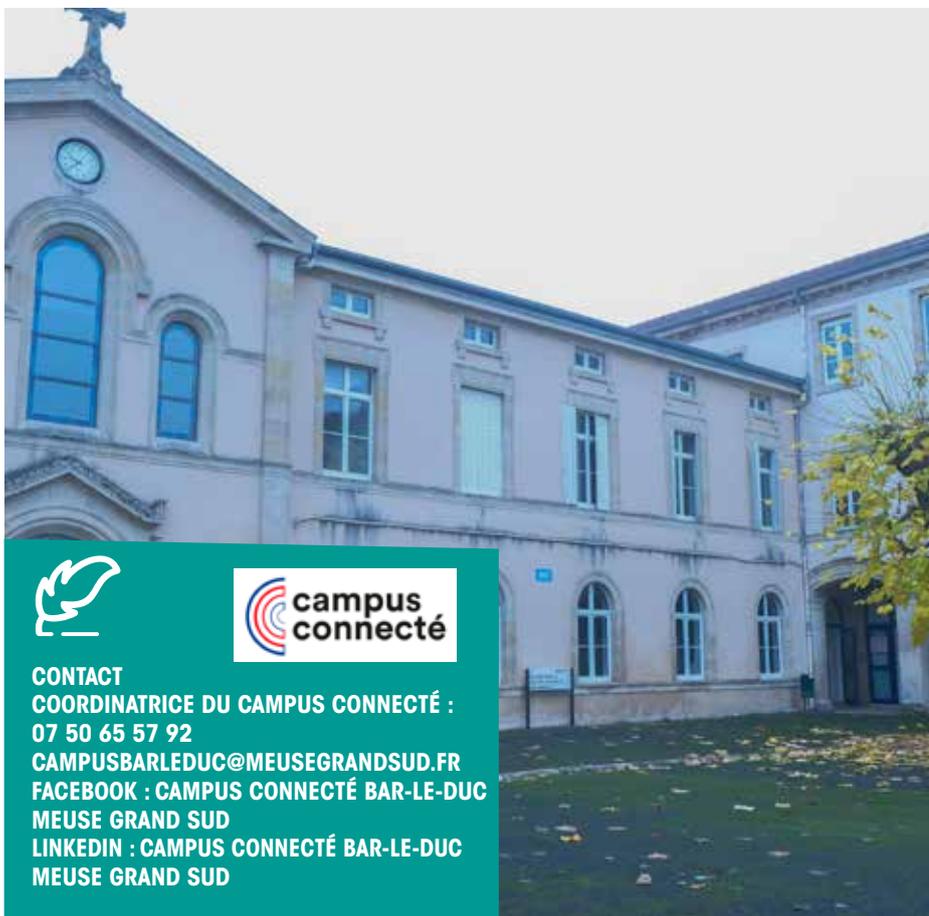
Les points forts des Campus Connectés

- Des lieux d'apprentissage conviviaux et connectés.
- Des études suivies à distance, près de chez soi.
- Tous les diplômes de l'enseignement supérieur proposés à distance sont accessibles (formulation à confirmer) : DAEU,

DUT et BTS, licence, master..., et des certifications et formations professionnelles.

- Un tuteur pour 15 étudiants.
- Possibilité de rejoindre un cursus traditionnel dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Des universités de proximité partenaires du Campus Connecté (tutorat, ateliers, aide à l'orientation...).

Le CIO de Bar-le-Duc peut vous aider à choisir la formation qui vous convient et à vous réorienter.



CONTACT
COORDINATRICE DU CAMPUS CONNECTÉ :
07 50 65 57 92
CAMPUSBARLEDUC@MEUSEGRANDSUD.FR
FACEBOOK : CAMPUS CONNECTÉ BAR-LE-DUC
MEUSE GRAND SUD
LINKEDIN : CAMPUS CONNECTÉ BAR-LE-DUC
MEUSE GRAND SUD

Amélie Humbert,

la coordinatrice / tutrice du dispositif,
vous accueille pour tous renseignements

SON RÔLE EN QUELQUES MOTS :

- Accueillir et informer.
- Offrir un accompagnement individuel et collectif sur des compétences transversales (méthodologie, organisation de travail, apprentissages, motivation...).
- Accompagner les étudiants dans les différentes démarches et leur projet.
- Aider les étudiants à correspondre avec les universités et/ou établissements assurant l'enseignement à distance.
- Constituer avec l'étudiant son parcours individuel en partenariat avec le CIO de Bar-le-Duc.
- Coordonner avec les différents partenaires et accompagner le développement du campus.

Le CIM : un conservatoire ouvert à tous

Le Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM) est un établissement public d'enseignement artistique agréé par l'État. Au fil des années, le succès de ses missions d'enseignement, d'animation, de création et de diffusion de la musique s'est confirmé et étendu sur tout le territoire communautaire. C'est donc tout naturellement que le conservatoire est devenu une compétence de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Il comprend deux antennes de formation situées, l'une à Bar-le-Duc, l'autre à Ligny-en-Barrois. Conformément au « Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique », le conservatoire propose un enseignement complet et attractif de la musique, assurant l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Plus largement, il concourt aux actions conduites en matière d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Animé par une équipe de 20 professeurs qualifiés, le conservatoire développe un projet original centré sur les pratiques collectives, qui axe la formation des musiciens sur une expérience partagée de la musique et la rencontre avec le spectacle vivant. Toutes les musiques sont abordées, du répertoire classique aux musiques actuelles, des instruments anciens aux instruments modernes, des styles « savants » aux musiques dites « populaires ». Le conservatoire permet de pratiquer la musique en amateur pour le plaisir de tous, à partir de 6 ans et sans limite d'âge.

Disciplines enseignées au sein du conservatoire

Éveil musical – claviers (piano, orgue) – guitare classique et moderne (accompagnement, électrique, jazz) – cordes frottées (violon, alto, violoncelle) – vents (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, basson, cor trombone, tuba) – percussions – pratiques

vocales (individuelles et collectives) – formation musicale – jazz et musiques improvisées – musiques anciennes – musique de chambre – musiques actuelles amplifiées...

Un nouveau directeur pour le CIM



Nicolas Pourkat est flûtiste de formation. Il commence sa carrière au CIM de 1994 à 1997 en tant que professeur de flûte. Puis, rejoint l'Éducation nationale pour enseigner la musique et le chant choral dans le second degré et en tant que titulaire mobile il effectue des remplacements dans le département. En 2008, il est recruté dans l'Enseignement Supérieur où il participe à la formation initiale des enseignants du premier degré. Nommé à Bar-le-Duc, où il s'installe avec sa famille, il apporte les compétences disciplinaires et didactiques nécessaires aux futurs professeurs des écoles afin qu'ils puissent enseigner la musique à leur tour. Attaché aux valeurs du service public, notamment à l'égalité des chances et à l'accès à la culture pour tous, il retrouve aujourd'hui le CIM pour en assurer le pilotage dans le cadre des missions qui sont celles d'un établissement agréé par l'État et le respect des orientations de la politique culturelle du territoire dans lequel il s'inscrit.

Plus d'informations sur :

www.meusegrandsud.fr/vivre/vos-loisirs/ma-culture/conservatoire-intercommunal-de-musique/cim-et-clem.html

Facebook

CIM / Conservatoire Intercommunal de Musique



RAOUL BINOT
Ancien directeur du CIM
et chevalier de l'ordre
des Arts et des Lettres
38 ans au service du CIM

Votre parcours professionnel ?

Ma vie artistique a été très diversifiée, avec une grande ouverture vers des répertoires et des techniques très divers, allant de la pratique de loralité dans la transmission de musiques « populaires » en passant par des répertoires classiques très écrits, la pratique du jazz et de l'improvisation et un intérêt prononcé pour la création, et en particulier le répertoire contemporain. Après un passage par diverses expériences professionnelles, j'ai été recruté (en septembre 1983) par la Ville de Bar-le-Duc pour diriger le Centre d'Initiation Musicale, et ce pendant ces 38 années de passion et de travail.

Ce qui vous a motivé le plus dans vos missions ?

La créativité a été le fil conducteur de tout mon parcours professionnel : inventer, créer, improviser, dynamiser, partager, rencontrer, risquer... J'ai découvert dans ce rôle de direction, le plaisir de construire avec une équipe soigneusement choisie un projet d'enseignement artistique pour permettre aux apprentis musiciens de réellement « vivre la musique ».

Des événements marquants :

- En 1995, la mise en place de l'agrément national de « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal ».
- La mise en place du CTEAC, le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et culturelle, qui offre à des milliers d'enfants, d'ados et de jeunes l'accès à une pratique artistique, la rencontre avec des artistes et la réalisation de spectacles.
- Le suivi de la réalisation du bâtiment actuel du CIM, un lieu entièrement dédié à l'enseignement et à la pratique de la musique et des arts grâce notamment à son auditorium.



Médiathèque Jean Jeukens : l'accès à la culture face aux inondations

Au petit matin du 15 juillet, le parc de Marbeaumont fut le théâtre d'une inondation spectaculaire où l'on vit l'eau monter jusqu'à 1,20 mètre. La Médiathèque Jean Jeukens ne put échapper à cette montée des eaux et fut inondée.

La Médiathèque étant dotée d'une alarme qui s'est déclenchée à cette occasion, l'alerte fut rapidement donnée et les services de secours déployés. Lorsque les pompiers donnèrent l'autorisation de pénétrer dans les locaux, une formidable solidarité se mit en place et ce n'est pas moins d'une quarantaine d'hommes qui vinrent constituer une chaîne humaine afin d'évacuer très rapidement les ouvrages stockés au rez-de-jardin : pompiers-plongeurs, agents du Département, services techniques et service espaces verts de la Ville. En quelques heures, ce furent plus de 5 000 ouvrages qui, portés à bout de bras, purent regagner les étages sécurisés du Château de Marbeaumont.

Des pertes, il y en eut : environ 2 000 ouvrages furent immergés plusieurs heures et

ne purent être sauvés. Fort heureusement, aucune des collections précieuses, stockées dans d'autres étages, ne fut concernée. Certains livres étaient touchés partiellement : ils ont fait immédiatement l'objet de soins particuliers afin d'être préservés, en étant stockés dans un local aéré où ils furent traités page par page avec du papier-buvard.

Un énorme travail de déblaiement fut effectué avec rapidité par le service espaces verts. Les services techniques, quant à eux, se sont attelés à procéder à une remise en exploitation du site, et ont pu remettre sous tension le bâtiment au bout d'une dizaine de jours seulement : un exploit qui permet de réduire la fermeture au public à deux semaines seulement !

Les bibliothécaires, quant à eux, ont effectué un méticuleux travail de surveillance des collections touchées, afin d'éviter tout risque de contamination par les moisissures. Il leur fallut également trier, réorganiser les collections sauvées des eaux, et pointer les pertes.

À la fin de l'été, ce travail minutieux fut terminé avec succès.

C'est encore l'heure de la reconstruction : des installations durement touchées doivent être remplacées, des travaux sont attendus. Mais la Médiathèque continue à offrir au public l'intégralité de ses services : prêt, consultation sur place, jeux vidéo, postes multimédias. Car ni la crise sanitaire, ni les intempéries ne doivent et ne peuvent freiner l'accès à la culture et aux loisirs.

Pour suivre toute l'info

**des médiathèques,
suivez la page facebook :**

[Médiathèques Communautaires](#)
[Sites de Bar le Duc et Ligny en Barrois](#)

Évolution des consignes de tri

Tri des emballages : la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud simplifie les consignes ! Depuis le 1^{er} novembre 2021, tous vos emballages se trient.

La nouveauté !

Jusqu'à présent, pour les emballages plastiques, seuls les bouteilles, bidons et flacons pouvaient être triés.

Tous les autres emballages en matière plastique (pots de yaourt, barquettes alimentaires, sacs plastiques et films...) devaient auparavant être jetés avec les ordures ménagères faute de débouchés.

Aujourd'hui, de nouvelles méthodes de valorisation ont été trouvées ! Désormais, tous les emballages plastiques et papiers se trient !

Simplifier les consignes de tri, c'est :

- faciliter le recyclage des déchets ;
- contribuer à développer les filières de recyclage ;
- contribuer à la transition écologique.

Le tri est un geste quotidien, un réflexe important pour orienter nos déchets vers des filières appropriées.

Trier, c'est un moyen de réduire sa poubelle d'ordures ménagères, d'éviter l'incinération ou l'enfouissement des déchets et surtout d'offrir aux emballages une seconde vie !

Fin 2020, 35 millions de Français sont concernés, 100 % bientôt ! En Meuse, 56 % de la population triait déjà l'ensemble de ses emballages, avec la Communauté d'Agglomération, c'est désormais 75 % de la population meusienne qui aura simplifié son geste de tri.



En pratique, que pouvons-nous trier ?

- Dans le conteneur jaune :
TOUS LES EMBALLAGES
(PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER)
- Dans le conteneur à verre :
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



QUELQUES ASTUCES POUR VOUS AIDER

Une seule question à se poser :

est-ce un emballage ?

Si oui, déposez-le dans le conteneur de tri !

Si non, c'est à la poubelle !



Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Déposez vos emballages en vrac (sans les ensacher ni les imbriquer) dans le conteneur dédié au tri ou dans un sac jaune si vous n'en disposez pas.

Aplatissez vos emballages pour gagner de la place et limiter vos déplacements aux conteneurs de tri.



En cas de doute, retrouvez les consignes de tri des déchets de votre commune grâce au site Internet www.meusegrandsud.fr

Que reste-t-il dans ma poubelle ?

Tout ce qui n'est pas un emballage !

- Les objets : jouets cassés, brosses à dent, CD/DVD, crayons...
- La vaisselle : cassée, jetable, verre de table...
- Les textiles sanitaires : couches, lingettes, essuie-tout, mouchoirs en papier...
- Les déchets de cuisine (si vous n'avez pas de composteur ou de poules).



CONTACT :
SERVICE ORDURES
MÉNAGÈRES - TRI
SÉLECTIF
TÉL. 03 29 78 29 77

QUELQUES CHIFFRES

En 2020, ce sont 81 kg par habitant d'emballages en verre, en carton, en métal, en plastique et de papiers qui ont été recyclés, soit 26 % de plus que les collectivités de même typologie que Meuse Grand Sud, dont :

31,7 KG de pots, bocaux et bouteilles en verre

22,9 KG d'emballages en métal, carton, et plastique

26,4 KG de papiers

Ce sont l'équivalent en CO₂ d'un parcours de 5 358 332 km de voiture économisé grâce au recyclage des emballages en plastique déposés dans le bac/sac jaune.

2 484 419 nouvelles bouteilles en verre ont pu être fabriquées grâce à votre geste de tri.

En 2022, c'est au moins 4 kg par habitant d'emballages recyclés en plus qui sont attendus avec la simplification des consignes de tri.

C'est quoi le carnaval ?

D'où vient cette tradition ?

C'est une tradition chrétienne où les pratiquants pouvaient profiter des bonnes choses, avant le Mercredi des Cendres qui symbolise le début du Carême. C'est donc le dernier jour de « plaisirs » avant une période de 40 jours pendant lesquels les croyants mangent moins, notamment de la viande.

Qu'est-ce qu'on mange avant le Carême ?

On mange gras et sucré. C'est pour ça qu'on parle de Mardi Gras, qui est le dernier jour de cette période. C'est pour cette raison que le Mardi Gras est souvent associé aux bugnes, beignets, crêpes et autres mets riches.

Les carnivals célèbres

En France, nous comptons deux carnivals de renommée, celui de Dunkerque et celui de Nice. Hors de nos frontières, les plus célèbres sont : celui de Rio où on danse la samba, à Québec (Canada) où on sculpte la glace.

Pourquoi on se déguise ?

Le carnaval est l'occasion de danser, de s'amuser, mais aussi de se déguiser. À cette occasion, les adultes, les enfants se déguisaient pour jouer des rôles inhabituels en inversant les rôles : les serveurs deviennent des rois, les pauvres deviennent des riches et les enfants peuvent être des adultes. Chacun se cache derrière son masque et fait ce qui lui est interdit en temps normal. Le carnaval marque aussi le retour du printemps.

Pourquoi le carnaval ?

C'est la dernière fête avant le Carême... Traditionnellement, le Carême interdit aussi les fêtes, donc le Carnaval était la dernière occasion pour faire tout et n'importe quoi avant d'entamer une période plus calme, tournée vers Dieu.

Le carnaval dans les écoles

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, chaque année, les écoles organisent le carnaval.

Les élèves de maternelle et d'élémentaire préparent au cours d'ateliers leurs déguisements pour participer au défilé.



LA COVID-19 EST TOUJOURS ACTIVE.
RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES.
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

L'ensemble des horaires indiqués sont les horaires habituels, ils sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer selon la situation (confinement, couvre-feu...)

Horaires d'ouverture

CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 12h à 13h30

et de 17h à 18h45 (bassin sportif uniquement)

MERCREDI de 11h30 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

JEUDI de 17h à 18h45

VENDREDI de 11h30 à 13h30 (bassin sportif uniquement)

et de 17h à 20h45

SAMEDI de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE de 9h à 12h45

CENTRE NAUTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 78 43 15

LUNDI de 16h30 à 18h15

MARDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h15

MERCREDI de 12h à 13h30 et de 14h30 à 19h15

JEUDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h15

VENDREDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h15

SAMEDI de 10h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h15

DIMANCHE de 9h à 12h15

Attention :

- Les piscines sont fermées les jours fériés.
- L'accueil de la baignade est soumis au PASS SANITAIRE, avec un protocole sanitaire et une réservation fortement recommandée.

LE MUSÉE BARROIS

En raison du chantier de récolement et de travaux sur le bâtiment, le Musée barrois est fermé au public pour une durée indéterminée. Suivez l'actualité du musée sur sa page Facebook : Musée barrois.

L'exposition virtuelle du musée, consacrée à sa collection de cartes et atlas anciens est diffusée jusqu'au 20 mars 2022 sur le site du réseau des musées de la Meuse : <https://musees-meuse.fr/musee-barrois/>

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 18h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h à 17h

MÉDIATHÈQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

MARDI de 16h à 18h

MERCREDI de 10h à 12h et de 14h à 18h

JEUDI de 16h à 18h

VENDREDI de 10h à 12h et de 16h à 18h

SAMEDI de 10h à 12h et de 14h à 17h

Service Environnement Ordures Ménagères Hydraulique

Tél. : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

MARDI : 8h30 à 12h

MERCREDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

JEUDI : 8h30 à 12h

VENDREDI : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères ou de tri sont à sortir pour 19h.

À NOTER

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler. Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service Ordures Ménagères.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance : voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

Les déchèteries

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Bar-le-Duc

LUNDI de 13h à 18h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 14h à 18h

JEUDI de 13h à 18h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

DIMANCHE de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE

de 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie

Du 1^{er} novembre au 31 mars

DU MARDI AU VENDREDI

de 13h à 17h

SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 17h

LA BARROISE

Retrouvez l'ensemble des événements organisés à la Barroise sur :

www.meusegrandsud.fr/labarroise

Si vous souhaitez organiser un événement à la Barroise ou dans l'une des salles communales, contactez : culture@barleduc.fr

Pour suivre l'actualité du centre nautique, de la médiathèque, du musée et de La Barroise, vous pouvez consulter le site Internet : www.meusegrandsud.fr dans la rubrique VIVRE/VOS LOISIRS et dans la rubrique LA BARROISE.



**Trouvez la formation
à distance qui vous convient**

**Venez réussir au
Campus connecté de**

BAR-LE-DUC !



www.barleduc.fr



Rubrique Ma famille/14 ans et plus/Campus connecté
campus connecte Bar-le-Duc Meuse Grand Sud



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE
NANCY-METZ
UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



CENTRE D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION
BAR-LE-DUC



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Le Réseau
des Missions
Locales

